

Les sections 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 étant lues, elles sont agréées.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement, tel qu'amendé, soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit règlement, ainsi amendé, est en conséquence lu une deuxième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement, tel qu'amendé, est en conséquence lu une troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

49.—Etant lus les item 31, 32 et 33 de l'ordre du jour, on ne procède pas à l'étude desdits item.

50.—Etant lu l'item 35 de l'ordre du jour,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit item soit biffé de l'ordre du jour.

51.—Etant lus les item 36 et 37 de l'ordre du jour, on ne procède pas à l'étude desdits item.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. HOULE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

JULES CREPEAU,
Sous-Greffier de la Cité.

Sections, 3, 4, 5, 6, 7, 8 and 9 being read, the same were agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

That Rule 84 be suspended and that said by-law, as amended be now read a second time.

Said by-law, as amended, was accordingly read a second time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a third time.

Said by-law as amended was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

49.—The 31st, 32nd and 33rd orders of the day being read, the same were not proceeded with.

50.—The 35th order of the day being read.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the same be struck.

51.—The 36th and 37th orders of the day being read, the same were not proceeded with.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. HOULE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

JULES CREPEAU,
Asst.-City Clerk.